

Préparation aux urgences pour les animaux de ferme et le bétail

Aperçu

Les situations d'urgence et les catastrophes telles que les incendies de grange, les blizzards ou les inondations sont un risque courant dans de nombreuses régions de l'Alberta.

Prenez connaissance des risques

Cerner les dangers vous aide à vous préparer et à réduire l'incidence lorsque des événements soudains se produisent.

Les dangers courants comprennent les suivants :

- Inondations de surface des ruisseaux, rivières, canaux et lacs à proximité
- Incendies incontrôlables dans les prairies, les forêts et les structures agricoles voisines telles que les granges
- Tempêtes violentes telles que des vents extrêmes, des tornades, de fortes pluies et des blizzards
- Déversements de déchets dangereux et rejet de marchandises dangereuses
- Maladies ou parasites qui touchent les animaux et les cultures

Établissez un plan

Un plan peut vous aider à composer avec le stress d'une urgence ou d'une catastrophe. Tenez compte des éléments suivants lors de l'élaboration de votre plan :

- Créez une carte. Décrivez les bâtiments sur la propriété et indiquez les services clés (sources d'électricité et d'eau), les points d'accès, l'emplacement des pièces d'équipement et les lieux d'entreposage de produits chimiques dangereux. Affichez votre carte dans chaque bâtiment.
- Fixez un lieu de rendez-vous ou un point de rassemblement au cas où une évacuation serait ordonnée. Assurez-vous que tout le monde connaît les emplacements et veillez à ce qu'il y ait de la nourriture, de l'eau et un abri pour tous les animaux que vous pouvez évacuer. Tenez compte des répercussions météorologiques saisonnières.
- Créez des méthodes de transport sécuritaires. Si possible, entraînez-vous à charger et à transporter vos animaux.

- Si possible, assurez-vous que les animaux sont visuellement identifiés (étiquettes d'oreille, tatouages, etc.). Créez un fichier avec tous les enregistrements d'identification et de propriété des animaux.
- Dressez une liste de numéros d'urgence. Tâchez d'inclure vos voisins, les manutentionnaires/transporteurs pour animaux, les vétérinaires et les fournisseurs d'aliments pour animaux. Affichez-la dans chaque bâtiment.
- Stockez tous les enregistrements (identification des animaux, listes de contacts et plan du site) sur site, hors site et de façon numérique.
- Entretenez-vous avec votre directeur local de la gestion des urgences pour savoir quel type d'aide sera disponible.

Découvrez où votre collectivité entend publier des renseignements et des mises à jour en cas d'urgence. Téléchargez l'application [Alberta Emergency Alert](#) pour des alertes essentielles pouvant sauver des vies.

La traçabilité protégée! Enregistrez votre bétail et votre volaille auprès du programme de traçabilité du ministère albertain de l'Agriculture pour aider les autorités locales à protéger vos animaux en cas d'urgence. [Inscrivez-vous en ligne.](#)

Savoir quand rester ou partir

Pour votre sécurité, les autorités peuvent vous ordonner de vous abriter sur place ou d'évacuer les lieux. Il est important de suivre toutes les directions et de demeurer informé, car la situation et les directions peuvent changer rapidement.

Abri sur place avec des animaux

Les ordonnances d'abris en place peuvent durer quelques heures ou quelques jours. Si le temps le permet et selon la situation, vous devez confiner les animaux dans un abri ou les laisser au pâturage.

Gardez à l'esprit que si les animaux sont confinés dans un seul abri, il peut y avoir un risque de comportements agressifs et d'éclousions de maladies contagieuses.

Évacuation avec des animaux

Si vous recevez l'ordre d'évacuer les lieux, vous n'aurez peut-être que quelques minutes pour rassembler vos effets personnels. Ayez un plan pour être prêt.

Si le temps le permet :

- L'évacuation des animaux nécessite du temps et le bon équipement (p. ex. corrals, cages de contention, remorques).
- Transportez les aliments et l'eau jusqu'au lieu d'évacuation s'il n'y est pas déjà.
- Considérez le besoin d'un abri. Le froid et la chaleur extrêmes peuvent être nocifs pour les animaux.

Les autorités locales communiquent souvent de l'information sur l'évacuation du bétail lorsqu'une évacuation est ordonnée.

Évacuation sans animaux

Il peut y avoir des situations où une évacuation est soudaine. Dans une telle situation, procédez comme suit :

- Assurez-vous que les animaux ont un identifiant visuel. Servez-vous d'un marqueur semi-permanent pour bétail pour indiquer votre numéro de cellulaire ou faire une marque unique sur leur corps.
- Laissez des aliments et de l'eau pour une période d'au moins 72 heures autre que dans des dispositifs nécessitant de l'électricité pour fonctionner (comme un abreuvoir électrique).
- Ouvrez les barrières ou redirigez les clôtures pour créer une grande zone de mouvement sans restriction et aider à éviter les dangers.
- Gardez les portes de la grange fermées pour empêcher les animaux de rentrer à l'intérieur où ils peuvent se retrouver piégés.
- Communiquez avec vos contacts d'urgence au sujet des soins et de l'alimentation des animaux.
- Assurez-vous que l'équipement et les outils de manipulation sont facilement disponibles pour les premiers intervenants afin de libérer les animaux s'ils sont piégés.

Préparez une trousse et rassemblez des fournitures

Les urgences et les catastrophes peuvent durer quelques heures, voire quelques jours. Il est bon d'avoir suffisamment de fournitures en main pour une période d'au moins 14 jours. Rangez vos fournitures ensemble dans un endroit facile d'accès.

Fournitures ménagères d'urgence

- Eau (hydratation, cuisine et hygiène personnelle)
- Aliments (non périssables à haute teneur en protéines)
- Lampe de poche/radio à piles ou à manivelle ou [radio-météo](#) en cas de panne de courant
- Documents, pièces d'identité et espèces
- Fournitures personnelles et médicaments

Fournitures d'urgence pour animaux

- Nourriture et eau qui ne nécessitent pas d'électricité
- Trousse de premiers secours et suppléments
- Liste des médicaments, dossiers vétérinaires, identification des animaux, dossiers de santé et de vente et preuve de propriété
- Matériel de manutention (p. ex. cordes, cages, licous, litière et coupe-clôtures)

Pour en savoir davantage

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements la préparation en consultant le site Web [Alberta.ca](#) ou en communiquant avec le directeur de la gestion des urgences de votre collectivité.